

## **a** SS4 /5 jrs : Cumul de fonction: Encadrement technique/ encadrement chantier et opérateur de chantier

### Objectif

- respecter les obligations de formation en sous section 4 de tout encadrant technique et/ou encadrant chantier au sens de l'arrêté du 23/02/12,
- définir des procédures adaptées aux interventions sur des sites susceptible ou contenant de l'amiante,
- évaluer les risques, établir des modes opératoires et les faire appliquer ou les appliquer.

<b>Effectif</b>	10 stagiaires
<b>Coût</b>	Voir grille tarifs
<b>Durée</b>	5 jours
<b>Public</b>	Tout personnel compétent dans des thématiques d'encadrement technique ou d'encadrement de chantier

**Pré requis :** Parler et écrire la langue française.

La formation préalable est conditionnée à la présentation à l'organisme de formation d'un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur.

L'aptitude médicale au poste de travail prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

### Pédagogie

<b>Théorie</b>	Exposés Études de cas/applications pratiques sur plate-forme pédagogique.
<b>Moyens matériels</b>	Plate-forme pédagogique Pour la partie pratique, les EPI de base adaptés à son activité (chaussures de sécurité, casque, gants...) sont fournis par le stagiaire.
<b>Moyens humains</b>	Formateurs expérimentés et formés dans le risque Amiante (CSPS, Diagnostiqueur, Préventeurs).
<b>Documentation</b>	Un support de cours papier format "A4" relié, d'excellente qualité tout en couleurs reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire.

### Programme

<b>Détail</b>	Jour 1:
---------------	---------

1. Introduction

2. L'amiante

- Les caractéristiques et propriétés de l'amiante
- Ses effets sur la santé
- Les régions comportant des terrains amiantifères
- Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Les produits et dispositifs de substitution
- La réglementation relative à l'interdiction de l'amiante

Jour 2 :

3. La réglementation de l'amiante

- La protection de la population – Code de la santé publique
- La protection du travailleur – Code du travail
- Le repérage de l'amiante - norme NF X 46020
- L'élimination des déchets contenant de l'amiante
- Les documents exigibles lors de toute intervention
- Les obligations de l'armateur de navires français
- Les dispositions pénales encourues par l'employeur

Jour 3 :

4. Les risques et leur prévention

- La réglementation relative à la prévention des risques
- Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante
- Les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source

Jour 4 :

5. L'évaluation des risques

- Faire l'évaluation des risques
- Définir les méthodes de travail et les procédures opératoires
- Appliquer les méthodes et les procédures

6. Les équipements de protection

- Le choix, la mise en œuvre, la maintenance et l'entretien des équipements de protection collective
- L'utilisation des équipements de protection collective
- Le choix, l'utilisation, la maintenance et l'entretien des équipements de protection individuelle
- L'utilisation des équipements de protection individuelle

Jour 5 :

7. La vie du chantier

- Connaître les situations d'urgence ou situation anormale
- Identifier ces situations et définir une conduite à tenir
- Appliquer la conduite à tenir en cas de situations anormales

	<p>8. Scénario sur plateau pédagogique / Evaluation de la formation</p> <p>En cours ou fin de stage une évaluation des compétences acquises est réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En théorie par QCM (Questionnaire à Choix Multiples)</li> <li>- En pratique par la mise en situation sur plateau technique</li> </ul>
<p><b>Pratique</b></p>	<p>Étude de cas/application pratique. Plate forme pédagogique.</p>

**Documents délivrés**

Attestation validant les compétences acquises lors du stage.

**Remarque :**

Recyclage (1j) : périodicité obligatoire de 3 ans.